

AVANNE

il propose la refecton du chemin du bois dit de u Chemillet n° 1 et 2
l'Assemblée à ouvrir un crédit à ce sujet.

Le Conseil municipal,

Reconnaissant la nécessité de secourir les victimes au m.
total de la principale récolte de la commune, vote la somme
300 qui sera employée à la réparation du chemin du bois
Chemillet par les vigneronns nécessaires de la commune.

Ainsi délibéré en séance les an, mois et jour que dessus

Dorcy
Grosjean

Séance du 20 janvier 1910.

Étaient présents: M. Paul H., Grosjean, Hansmannel,
Chambelland, Lapillot, Lefebvre, Paul Aug., Roussel, et
et Long.

Le Conseil fixe à 253^{fr} la somme due au Crémier à la
ou 1/2 d'affouage

Fait et délibéré en séance les an, mois et jour que dessus.

Dorcy *Synille*
Grosjean *Petitjean*

Dans la même séance.

Le Maire expose qu'il a reçu de M. le Préfet un état de réduction
à opérer sur la quotité de l'allocation de M^{me} V^{ve} Vieille née Faivre
comme se trouvant logée gratuitement par son gendre.

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, Considérant
que si le gendre de M^{me} V^{ve} Vieille loge sa belle-mère, c'est avec peu
de grandes sacrifices car la maison n'est composée que de deux pièces.

et de établissements publics à hauteur fixée à 26. (comme
inspire ou égale au maximum de 1^{er} par hectare d'étendue
de la forêt;

Accepté en conséquence cette évaluation.
Fait et délibéré à Aveney les jours, mois et an
que dessus. Suivent les signatures:

Cornu Groppez Labourot
L. Kest
Groppez Desgranges
Desgranges Symon

Séance du 2^e Janvier 1910.

Estimation des
pertes causées par
l'inondation:

L'an mil neuf cent dix, le 2^e Janvier, le Conseil
municipal d'Aveney s'est réuni à la mairie conformé-
ment à la disposition de la loi:

Après invitation venue par M. le Préfet d'évaluer les
pertes causées aux agriculteurs par l'inondation, le
Conseil déclare que les pertes totales subies par les
habitants d'Aveney (maisons, mobiliers, denrées, foin,
s'élevent au moins à quinze mille francs.

Cornu Groppez Labourot L. Kest
Groppez Desgranges Desgranges

Séance du 2^e Février 1910.

Rassemblement
de subventions
1935.

L'an mil neuf cent dix, le 2^e février, le Conseil municipal
d'Aveney s'est réuni à la mairie conformément aux
dispositions de la loi.

Présents: tous les membres.
M. le Maire rappelle au Conseil que la commune

Bremille Louis	60 ans	à Wanne
Fleuret Ernest	66 ans	à Beuve
Pérot Francis	34 ans	à Avanne
Suppléant Grappay Joseph	65 ans	à Avaney
Boissau Jules	29 ans
Chevry Antoine	68 ans
Lejeune Auguste	34 ans
Esgrange Alphonse	49 ans
Martini Joseph	60 ans
Forains - Ragot Joseph	49 ans	à Avanne
Valot J. B. E.	65 ans	à Catamine
Fauset Justin	74 ans	à Velotte
Hansmann Louis	64 ans	à Avanne

Le Président et Signataires

~~P. Pérot~~ ~~Lejeune Auguste~~
 Desgrange Grappay Comm. Grappay
 Labourot Desgrange

AVENEY

Seance du 11 Décembre 1910

L'an mil neuf cent dix le 11 décembre, le conseil municipal de la Commune d'Avaney s'est réuni conformément à la loi.

Présents tous les membres

M. le Maire expose au conseil que les habitants de la Commune d'Avaney ont subi cette année des pertes très considérables par suite des intempéries qui par leurs persévances ont anéanti complètement la récolte de la vigne.

La population en grande partie composée de petits propriétaires s'occupant presque uniquement de la culture de la vigne est donc très éprouvée. Les

conséquences de ce fait se feront cruellement
sentir dans nombre de familles.

C'est pourquoi le Conseil municipal prie
Monsieur le Préfet de bien vouloir l'intervenir
de la situation en accordant à la Commune
d'Avaney la remise complète de l'impôt
la régie pour 1910

Memre Séance

M^{re} le Président invite l'assemblée à désigner
les délégués pour la formation des listes électorales
et du jugement de réclamation qui pourront
se produire.

La 1^{re} Commission chargée de procéder
à la révision des listes se compose :

du Maire, d'un délégué de l'Administration
et d'un délégué choisi par le conseil municipal.

La 2^{me} Commission chargée du jugement en
premier ressort de réclamation se compose :

Des membres de la 1^{re} Commission

Et deux nouveaux délégués du Conseil

Le Conseil municipal choisit M^{rs} Desgra.

Joseph pour faire partie de la 1^{re} Commission.

M^{rs} Grappery Édouard et Desgrange Alphonse
pour faire partie de la 2^{me} Commission.

Memre Séance

M^{re} le Maire propose au conseil l'ouverture
de certain crédit.

Il rappelle à l'assemblée que les récoltes de
plusieurs propriétaires ont été endommagées par
suite de l'exploitation de la coupe

de la demande attendu qu'elle est veuve, - que son état de santé la rend incapable de se livrer à aucun travail, que son fils est l'aîné des garçons d'une famille de cinq enfants dont deux sont encore en bas âge et qu'il lui sera alors très difficile, sinon impossible, de continuer à exploiter les propriétés qu'elle possède ou qu'elle loue.

Fait et délibéré en séance les an, mois et jour que dessus.

Dans Paul Bousse Petitjean Paul Popillot
Chambelland Ferrot
Grosjean

Séance du 13 février 1910.

Étaient présents: M. M. Paul Aug., Hansmannel, Grosjean, Petitjean, Popillot, Paul Aug., Raussel, Lerot et Cozy, maire.
Absent: M. Chambelland.

Le conseil fixe à 253^{fr} la somme due au Trésor à titre de 1^{er} s'affouage.

Fait et délibéré en séance les an, mois et jour que dessus.

Dans
Paul Bousse Petitjean Paul Popillot
Grosjean Ferrot

Dans la même séance. ANNÉ

Le Maire expose que les grandes eaux du 20 janvier 1910 ont détérioré profondément des rues et des chemins de la commune et montre la nécessité de procéder au plus tôt à leur réparation.

Le conseil municipal, reconnaissant l'exactitude de l'exposé ci-dessus, vote la somme de 300^{fr} pour réparations des rues et chemins de la commune détériorés par les dernières inondations.

Fait et délibéré en séance les an, mois et jour que dessus.

Dans Paul Bousse Petitjean Paul Popillot Grosjean

de M^{me} V^{ve} Vieille et qu'elle lui soit totalement accordée.
Fait et délibéré en séance les an, mois et jour que dessus.

D. J. Petitjean
G. Grosperin Petitjean

Séance du 12 février 1911.

Étaient présents: M. M. Baud Alfred, Chambelland, Petitjean, Baud
Aug., Roussel et Zerrot et Léony maire
Absents: M. M. Grosperin, Hausmannel, Pajillot
aud. Le Conseil renouvelle l'avis favorable donné le 6 février 1910
concernant l'allocation journalière de 75 centimes demandée par
M^{me} Guennard Françoise née Lanau.

Fait et délibéré en séance les an, mois et jour que dessus.

D. J. Petitjean

Dans la même séance, AVANNE

Le Maire expose que dans la répartition des fonds accordés par
l'État et destinés à venir en aide aux vigneronnes victimes du manque de
toute récolte en 1910, la Commission départementale a alloué à la
commune la somme de 684^{fr}, 18.

Le Conseil municipal,

Vote en conséquence une recette de 684^{fr}, 18 et décide que cette
somme sera utilisée à occuper les pauvres vigneronnes de la commune
à la réfection du chemin dit de « Chemillet ».

Fait et délibéré en séance, les an, mois et jour que dessus.

D. J. Petitjean
Petitjean